



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 20 juin 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 132^{ème} assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
3. Antoine BACK, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
6. Yannick BELLE, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
7. Pascal BARTHÉLÉMY, représentant la CITHI/UMIH,
8. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
9. Hugues DE VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
10. Serge PERRAUD, Syndicat National des Agents de Voyage,
11. Christian HOFFMANN, président Label Ville.



Sur les membres associés :

Étaient présents également :

12. Samia BOUKRAA, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
13. François PEYRONNET, directeur général adjoint métropole,
14. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de la promotion du territoire métropole,
15. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
16. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2019.934

Objet : Affectation du résultat 2018 du Budget Principal

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code des Collectivités Territoriales, le comité de direction doit constater et décider de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 du budget principal.

Le Compte Administratif 2018 du budget principal issu du cumul des résultats du budget principal présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 289 215,67 €
Un excédent d'investissement cumulé de	+ 294 871,45 €

Le comité directeur doit approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal
1 - Affectation pour ouverture de crédit en fonctionnement en 2019 soit pour 289 215,67 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 9 voix Pour, d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal ainsi que ci-dessus précisé.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Transmis en Préfecture

Le

Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 20 juin 2019
Le Président, Fabrice Hugelé